



## BTS TOURISME

Rentrée 2021

### Rentrée Septembre :

Date Limite d'inscription : 6 Septembre 2021

Rentrée des classes : 20 Septembre 2021 Nombre  
de places en formation : 50

### Rentrée Décembre :

Date Limite d'inscription : 22 Novembre 2021

Rentrée des classes : 6 décembre 2021 Nombre  
de places en formation : 10

MBS Éducation – Groupe FORMEKO

01 45 35 28 28

5 rue des Reculettes / 40 rue de la Colonie

75013 PARIS

[Info@mbseducation.fr](mailto:Info@mbseducation.fr)

[www.mbseducation.fr](http://www.mbseducation.fr)

>Edition du 01/06/2021-V1

INTITULE DE LA FORMATION

BTS TOURISME – BTS TO

INTITULE DU DIPLOME

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR DIPLOME D'ETAT NIVEAU III MINISTERE DE TUTELLE : MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

IDENTIFIANTS DE LA FORMATION

Code CPF : 243948 Code RNCP : 14892

Certif Info : 74872 Formacode : 31834

Code Rome : N1301-N2101

OBJETCIFS ET APTITUDES VISES PAR LA FORMATION

## ► Définition du métier

Les métiers visés sont très diversifiés. Ceux qui les exercent sont généralement des salariés mais peuvent aussi être des indépendants. Ils peuvent, dans certains cas, être des travailleurs en relation avec plusieurs employeurs. Ils exercent, en fonction de leur expérience et des opportunités, à différents niveaux de responsabilité. Le titulaire du BTS Tourisme est un professionnel pouvant :

- informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme ;
- finaliser la vente de prestations touristiques et en assurer le suivi commercial ;
- créer et promouvoir des produits touristiques ;
- accueillir et accompagner des touristes ;
- collecter, traiter et diffuser l'information en lien avec le secteur du tourisme.

## ► Contexte professionnel

## Emplois concernés

## • Les emplois liés à l'offre de destinations

Le conseiller voyages expérimenté assure les opérations complexes de vente, de conseil, de réservation, d'émission des services et produits afférents au voyage

Le forfaitiste expérimenté confectionne des voyages à forfait complexes, établit le devis du voyage et rédige le programme.

Le conseiller billetterie assure les opérations de vente, de conseil, de réservation, d'émission

de billets, des services et produits afférents au voyage.

L'agent réceptif assiste ou confectionne des programmes, établit les devis.

L'agent d'escale procède à l'enregistrement, l'embarquement et le débarquement des passagers, aide à la gestion des bagages, oriente et informe les passagers.

Le guide accompagnateur s'assure du bon déroulement du voyage en étant l'interface entre le tour opérateur et le client.

L'agent d'exploitation (ou de planning) organise et prépare le planning des agents d'accueil, accompagnateurs, guides, chauffeurs.

Le délégué réceptif (ou correspondant local) suit le bon déroulement des circuits.

Le gestionnaire des allotements terrestres gère les allotements terrestres (bus, trains, voitures, hôtels, voire bateaux...) en réalisant les réservations, modifications ou annulations en harmonisation avec les stocks aériens.

Le gestionnaire aérien gère les allotements aériens.

Le chargé de marketing (communication/promotion/édition) contribue à la définition des activités de marketing de l'organisation et assure leur mise en œuvre.

Le chargé de communication met en œuvre la communication de l'organisation.

Le chargé de promotion a en charge l'élaboration, la logistique et la mise à disposition du public et des professionnels des informations et documents publicitaires ou de promotion.

Le chargé d'édition assure le travail éditorial nécessaire à l'élaboration des brochures et catalogues

Le chargé de marketing assure la mise en œuvre des actions dans le cadre de la stratégie marketing de l'entreprise.

Le commercial est chargé de visiter une clientèle potentielle et/ou de gérer et développer une clientèle existante.

Le chargé de qualité/SAV assure le suivi des incidents clients.

- **Les emplois liés à la conception de l'offre**

Le conseiller en séjour distribue des prestations touristiques diverses proposées sur sa zone territoriale.

L'animateur de tourisme local organise l'offre touristique d'un territoire. Il conçoit, organise et anime des opérations événementielles ou des manifestations touristiques.

Le chargé d'animation numérique de territoire accompagne les professionnels locaux du tourisme dans leur veille numérique et dans leur visibilité sur les réseaux numériques, l'e-réputation.

Le chargé de promotion du tourisme local élabore ou participe à l'élaboration de projets de valorisation du patrimoine local (aménagement d'infrastructures de loisirs...).

L'agent de développement touristique prépare les éléments de prise de décision et de définition des programmes stratégiques d'actions touristiques liés à un territoire.

- **Les emplois liés à l'hébergement**

Le technicien d'accueil touristique, L'employé de loisirs ou d'attraction.

## Environnement de l'emploi

Les métiers du tourisme sont fortement concernés par le développement de nouveaux outils et supports liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) non seulement au sein de la profession mais aussi chez les partenaires et surtout chez les clients. De plus, dans la perspective de proposer des formules de tourisme durable, soucieuses du respect des personnes et de la préservation des ressources naturelles, les préoccupations environnementales, éthiques et sociétales devront être systématiquement intégrées dans la relation avec les touristes.

## Statut dans l'organisation

Après une expérience professionnelle réussie dans un ou plusieurs emplois décrits précédemment, les titulaires du BTS peuvent envisager de devenir : responsable d'équipe, responsable d'office, responsable d'agence(s), responsable de plateau ou chef de produit, directeur/responsable d'accueil, directeur d'office de tourisme.

## Types d'organisations

### Quatre groupes :

Les entreprises de tourisme : les agences de voyages, les tours opérateurs, les plateaux d'affaires, les centrales de réservation, les structures de tourisme associatif, les bureaux d'escale de croisiéristes, les parcs d'attraction et sites de loisirs, les loueurs de véhicules de tourisme ou de loisirs...

Les organismes de tourisme territoriaux liés à des institutions locales, régionales, voire nationales ou internationales : offices de tourisme, les comités départementaux et régionaux du tourisme, les agences de développement touristique, les parcs naturels...

Les entreprises de transport de personnes : les autocaristes ; les compagnies aériennes et les gestionnaires des aéroports ; les transporteurs maritimes et fluviaux, les croisiéristes, les gestionnaires de ports de croisière ou de plaisance ; les gestionnaires de télécabines ; les transporteurs ferroviaires ;

Les entreprises d'hébergement : les clubs et villages vacances, l'hôtellerie de plein air, les résidences de tourisme social, les chaînes hôtelières, les centres de congrès et d'affaires...

## PUBLIC CIBLE

Lycéens en Terminale : Filière Générale, Technologique, Professionnelle ✓ Etudiants  
✓ Demandeurs d'emploi ou intérimaires ✓ Evolution ou Reconversion professionnelle ✓ Salariés  
des organisations (entreprises, administrations, associations etc..).

## PRÉ-REQUIS

✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4, ou expérience professionnelle dans le cadre de  
l'évolution ou de la reconversion.

## DISPENSES D'UNITES

Les candidats titulaires d'un BTS d'une autre spécialité, d'un DUT ou d'un diplôme national de  
niveau III ou supérieur seront, à leur demande, dispensés de subir l'épreuve U1 - Culture  
générale et expression.

## QUALITES PERSONNELLES

Goût du contact, aisance à l'oral, dynamisme, esprit d'initiative, esprit d'équipe, curiosité,  
autonomie, sens des responsabilités.

## CONTENU DE LA FORMATION

- **Matières professionnelles :**
  - Tourisme et territoires
  - Gestion de la relation clientèle touristique
  - Élaboration d'une prestation touristique
  - Gestion de l'information touristique
  
- **Matières générales :**
  - Culture générale et expression
  - Langue vivante étrangère A
  - Langue vivante étrangère B

Plus de détails sur le référentiel du BTS : [https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2\\_1314930/referentiels-des-bts-tertiaires](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1314930/referentiels-des-bts-tertiaires)

## MODALITÉS ET CONTENUS D'INFORMATION

✓ Informations sur la formation Tél. : 01 45 35 28 28  
ou internet : <https://mbseducation.fr/bts/tourisme/>

✓ Sélection : Dossier pédagogique, tests et entretien

## PROCEDURE D'ADMISSION DES PARTICIPANTS

1. Le téléchargement du dossier de candidature sur notre site internet [www.mbseducation.fr](http://www.mbseducation.fr) ou sur demande au 01 45 35 28 28
  2. A réception du dossier complet, vérification des prérequis d'entrée en formation.
  3. Une session de tests au cours de laquelle vous passez des QCM (expression écrite, mathématiques, anglais) ainsi qu'un entretien de motivation et de positionnement avec le conseiller en formation. Durée 2h00.
  4. Remise de la décision d'admission finale et/ou de la proposition d'accompagnement.
  5. Notre équipe de conseillers en formation est là pour vous accompagner et vous aider dans la recherche de poste en alternance ou en stage.
- >Durée estimée de la procédure d'admission entre 1 et 2 mois.

## COMPÉTENCES VISÉES DE LA FORMATION

La préparation au diplôme vise l'acquisition des compétences décrites dans le référentiel de certification. Les situations de travail proposées en formation vont permettre le développement de ces compétences mais aussi de compétences transversales.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- ✓ La durée de la formation : 1 350 heures pour les CPF de transition professionnelle en temps complet ; 1350 heures pour les alternances, 1 350 heures en formation initiale.
- ✓ Lieu de dispense de la formation : 2 campus: 40 rue de la Colonie et 5 rue des Reculettes – 75013 Paris
- ✓ Le mode de dispense de la formation : Formation Synchrones et en présentiel (selon les conditions sanitaires, mise en place d'une plateforme Zoom d'enseignement synchrone à distance)
- ✓ L'organisation du calendrier de formation : Alternance, Initial, temps plein, temps partiel
- ✓ Les modalités de formation : Contrat de professionnalisation, Contrat d'apprentissage, CPF de transition professionnelle, formation initiale.
- ✓ Restauration sur les campus : Non

✓ Accessibilité handicapés : Oui aux différentes familles de handicap : Moteur, sensoriel, auditif et visuel, handicaps mentaux cognitifs et psychiques. Contactez notre référent handicap pour les détails de l'adaptation de votre parcours :

<https://mbseducation.fr/alternants-en-situation-de-handicap/>

## COÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

En formation en alternance : Sans prise en charge par l'apprenant :

Selon les contrats d'alternance, prise en charge par un OPCO de branche d'activité 20250 euros en contrat de professionnalisation, 20 250 euros en contrat d'apprentissage, par l'OPACIF en « Transition Pro » (4 600 € / an) par l'entreprise dans le cadre du plan de développement de compétences.

En formation en initial : Prise en charge par l'apprenant :

9 200 € (soit 4 600 € par année de formation)

## DURÉE DÉTAILLÉE DE LA FORMATION

Le calendrier définitif de formation sera remis à la réunion de rentrée par l'équipe pédagogique

Enseignements obligatoires	
Culture générale et expression	156 h
Communication en langue vivante étrangère - langue A : anglais - langue B (1)	156 h
Gestion de la relation client	172 h
Élaboration de l'offre touristique - tourisme et territoire - cadre organisationnel et juridique des activités touristiques - mercatique et conception de prestation touristique	474 h
Gestion de l'information touristique - tronc commun première année - dominante « information et multimédias » - dominante « information et touristique »	180 h
Parcours de professionnalisation - étude personnalisée encadrée - atelier de professionnalisation (2) - stage	180 h
Total	1 350 heures
Accès des étudiants aux ressources informatiques et documentaires de l'établissement	
Enseignements facultatifs Langue vivante étrangère (3)	40 h

(1) Les langues vivantes concernées sont, au choix du candidat, une des langues suivantes : allemand, , espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, russe.

(3) La langue vivante étrangère facultative est obligatoirement différente de l'anglais et de la langue B.

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

- La méthode expositive, transmissive ou magistrale ;
- La méthode démonstrative ;
- La méthode interrogative ;
- La méthode active ou dite « de découverte » ;
- La méthode expérientielle.
- Les supports de présentation classiques de type PowerPoint
- Les supports vidéo
- Des supports réels tels qu'objets ou matériels
- Les jeux de formation
- Business Game
- Salle Informatique équipée PC et logiciels spécifiques
- Imprimante
- Plateforme collaborative EDULOG

## MODALITES D'EVALUATION DES SAVOIRS :

Les compétences sont évaluées en cours de formation avec 2 types d'évaluation :

En Contrôle continu de type étude de cas, mise en situation, QCM, contrôle des connaissances, exercices d'application, présentation orale .... (3 notes minimum par matière et par semestre).

En Examen Blanc organisé dans les conditions d'examens.

## MODALITES DE VALIDATION DES COMPETENCES :

Les compétences liées aux savoirs sont validées par les formateurs et ou les tuteurs d'entreprise à partir du contrôle continu, des examens blancs, des tâches réalisées en entreprise.

Les compétences acquises sont identifiées dans le bulletin semestriel individuel.

## CLOTURE DE LA FORMATION

Remis à chaque participant :

- Bulletins semestriels
- Livret de formation validant les compétences
- Attestation de fin de formation comprenant les heures réalisées



## PROCESSUS DE VALIDATION DU DIPLOME

Par le passage d'un examen de l'Education Nationale en forme ponctuelle. Le candidat doit obtenir la moyenne de 10/20 pour obtenir la validation du jury et du diplôme.

EXAMEN		
Epreuves obligatoires	Coeff.	Forme / Durée
E1 : Culture générale et expression	2	Ecrit / 4h
E2 : Communication en langues vivantes étrangères :		
• Langue Vivante étrangère A : anglais	2	Orale / 30 mn
• Langue Vivante étrangère B (1)	2	Orale / 30 mn
E3 : Gestion de la relation client	2,5	Orale / 30 mn
E4 : Élaboration de l'offre touristique :		
• tourisme et territoire	2,5	Ecrit / 3h
• production d'une prestation touristique	4	Ecrit / 4h
E5 : Gestion de l'information touristique	2,5	Orale et pratique / 40 mn
E6 : Parcours de professionnalisation	2,5	Orale / 40 mn
<b>Épreuve Facultative</b>		
EF1 : Langue vivante étrangère (3)	-	Oral / 20 mn

## ACTIONS EN CAS DE NON-OBTENTION DU DIPLOME

En cas d'échec, le candidat bénéficie et conserve dans chaque matière les notes égales ou supérieures à 10 (délai 5 ans). Le candidat pourra se présenter aux sessions prochaines en candidat libre, formation initiale ou continue.